

Banque Nationale de Données

Rapport statistique – Fonction publique territoriale

2019



CNRACL

La retraite des fonctionnaires
territoriaux et hospitaliers

PRÉVENTION



LES CHIFFRES CLES 2019 de la fonction publique territoriale

**47,7 % des actifs territoriaux
affiliés à la CNRACL**

Périmètre BND 2019

49 970 évènements

Sur l'année 2019

dont

40 333 accidents de **service**

6 620 accidents de **trajet**

3 017 maladies professionnelles et autres

63,4% d'évènements avec arrêt

dont

63,8% pour accidents de **service**

63,3 % pour accidents de **trajet**

58,7 % pour **maladies** professionnelles

7,2 % taux de sinistralité global aux
risques professionnels

dont

5,8% pour accidents de **service**

1,0 % pour accidents de **trajet**

0,4 % pour **maladies** professionnelles et
autres

53,0 jours de moyenne de jours d'arrêt

dont

47,1 jours pour accidents de **service**

45,6 jours pour accidents de **trajet**

155,4 jours pour **maladies** professionnelles
et autres

SOMMAIRE

1	L'ÉCHANTILLON 2019 REPRÉSENTE 48 % DE LA POPULATION ACTIVE TERRITORIALE DE LA CNRACL	8
2	UNE SINISTRALITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 2019 DE 7,2 %.....	9
2.1	QUELQUES CHIFFRES.....	9
2.2	LES ACCIDENTS DE SERVICE LES PLUS NOMBREUX	9
2.3	EVOLUTION DES EVENEMENTS : DEPUIS 2007, LES ACCIDENTS DE SERVICE SONT PREDOMINANTS	10
2.4	EVOLUTION DES INDICATEURS	10
2.5	REPARTITION DES EVENEMENTS SELON LE TYPE DE COLLECTIVITE.....	11
2.6	REPARTITION SELON LA TAILLE DES COLLECTIVITES.....	11
3	LES ACCIDENTS DE SERVICE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2019	13
3.1	QUELQUES CHIFFRES SUR LES ACCIDENTS DE SERVICE	13
3.2	EVOLUTION DU TAUX DE SINISTRALITE DES ACCIDENTS DE SERVICE	13
3.3	REPARTITION PAR SEXE	13
3.4	REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE AU MOMENT DE L'ACCIDENT.....	14
3.5	REPARTITION PAR TRANCHE DUREE D'ARRET	14
3.6	REPARTITION PAR FILIERE	15
3.7	REPARTITION PAR TRANCHE HORAIRE	15
3.8	REPARTITION PAR MOIS ET JOUR.....	16
3.9	REPARTITION PAR ANCIENNETE.....	17
3.10	REPARTITION PAR NATURE DES LESIONS	17
3.11	REPARTITION PAR SIEGE DES LESIONS ET PARTIES DU CORPS LES PLUS IMPACTEES.....	18
3.12	REPARTITION PAR ELEMENT MATERIEL	19
3.13	REPARTITION PAR TACHE EXERCEE.....	20
3.14	REPARTITION PAR FACTEUR POTENTIEL	21
4	LES ACCIDENTS DE TRAJET DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2019.....	22
4.1	QUELQUES CHIFFRES SUR LES ACCIDENTS DE TRAJET	22
4.2	EVOLUTION DU TAUX DE SINISTRALITE DES ACCIDENTS DE TRAJET.....	22
4.3	REPARTITION PAR SEXE	22
4.4	REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE AU MOMENT DE L'ACCIDENT.....	23
4.5	REPARTITION PAR TRANCHE DUREE D'ARRET	23
4.6	REPARTITION PAR FILIERE	23
4.7	REPARTITION PAR TRANCHE HORAIRE	24
4.8	REPARTITION PAR MOIS ET JOUR.....	24
4.9	REPARTITION PAR ANCIENNETE.....	25
4.10	REPARTITION PAR NATURE DES LESIONS	25
4.11	REPARTITION PAR SIEGE DES LESIONS ET PARTIES DU CORPS LE PLUS IMPACTEES	26
4.12	REPARTITION PAR MOYEN DE LOCOMOTION	27
4.13	REPARTITION SELON LE PARCOURS	27
4.14	REPARTITION SELON LA CAUSE.....	27
5	LES MALADIES PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2019	28
5.1	QUELQUES CHIFFRES SUR LES MALADIES PROFESSIONNELLES	28
5.2	EVOLUTION DU TAUX DE SINISTRALITE DES MALADIES PROFESSIONNELLES	28
5.3	REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE A LA DATE DU CERTIFICAT OU DU 1 ^{ER} DIAGNOSTIC DE LA MALADIE.....	29

5.4	REPARTITION PAR TRANCHE DUREE D'ARRET	29
5.5	REPARTITION PAR N° DE TABLEAU DES MALADIES PROFESSIONNELLES.....	30
6	ZOOM	32
6.1	LES ACCIDENTS ROUTIERS	32
6.2	LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS).....	33
	GLOSSAIRE	34

INTRODUCTION

La collecte de données statistiques concernant les risques professionnels dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière apparaît aujourd'hui comme une nécessité, tant sur le plan national qu'au niveau européen.

La commission des communautés européennes et son organisme statistique Eurostat souhaitent parvenir à une harmonisation du recueil statistique des maladies professionnelles et des accidents du travail pour mesurer l'impact des directives qui ont été adoptées en matière d'hygiène et de sécurité.

Le ministère des affaires sociales a demandé au Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL de prêter son concours à l'opération de recueil de données

L'envoi des données 2019 a été réalisé au cours de l'année 2020.

La Dares ('direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques' au ministère du travail et de l'emploi) est le coordonnateur pour la France.

La loi du 17 juillet 2001 a par ailleurs créé un Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et en confie la gestion à la Direction des Retraites de la Caisse des Dépôts.

Le décret d'application en date du 24 septembre 2003 en consacre la création officielle.

Ce fonds est investi de trois missions essentielles :

- Participer au financement d'action de prévention, sous forme d'avances ou de subventions ;
- Élaborer des recommandations d'action en matière de prévention ;
- Établir, au plan national, des statistiques dans le domaine des accidents de travail et des maladies professionnelles.

C'est pour répondre à cette dernière que la CNRACL s'attache à recueillir les informations nécessaires sur les accidents de service et les maladies professionnelles.

Ce rapport comporte des données recueillies auprès d'un échantillon représentatif de collectivités territoriales (hors Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)).

CONTENU DE LA BND

Les résultats de la BND sont présentés dans quatre rapports pour une meilleure lisibilité :

- ☞ un rapport comportant les données générales
- ☞ un rapport concernant la population hospitalière
- ☞ un rapport concernant la population territoriale
- ☞ un rapport concernant la population des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)

Chaque rapport comporte les données issues d'un échantillon représentatif de collectivités.

Celles-ci ont été choisies en fonction du contexte (Territorial, Hospitalier et SDIS), de leur type et de leur taille.

Le service statistique utilise deux notions pour élaborer le présent document à partir de deux bases informatiques de gestion :

- Les déclarations individuelles des cotisations (DI) transmises par les employeurs permettent de connaître le nombre de cotisants, ce qui constitue la mesure la plus proche de la réalité financière du régime.
- Le système informatique d'affiliation des agents, qui permet de connaître le nombre d'actifs, à partir de la saisie de la déclaration individuelle d'affiliation.

Remarque concernant les données externes

L'apport des données externes (assureur) constitue la seconde source d'alimentation de la BND. Le niveau de détail des données est plus limité que dans Prorisq. Il permet d'alimenter les tableaux généraux.

Certains tableaux ne sont renseignés qu'au premier niveau (le niveau 2 étant le niveau le plus fin).

Les données ne comportent pas d'indications pour les accidents de trajet ni pour les maladies professionnelles.

Globalement les données pour les maladies professionnelles étant peu nombreuses, seuls les tableaux généraux sont présentés.

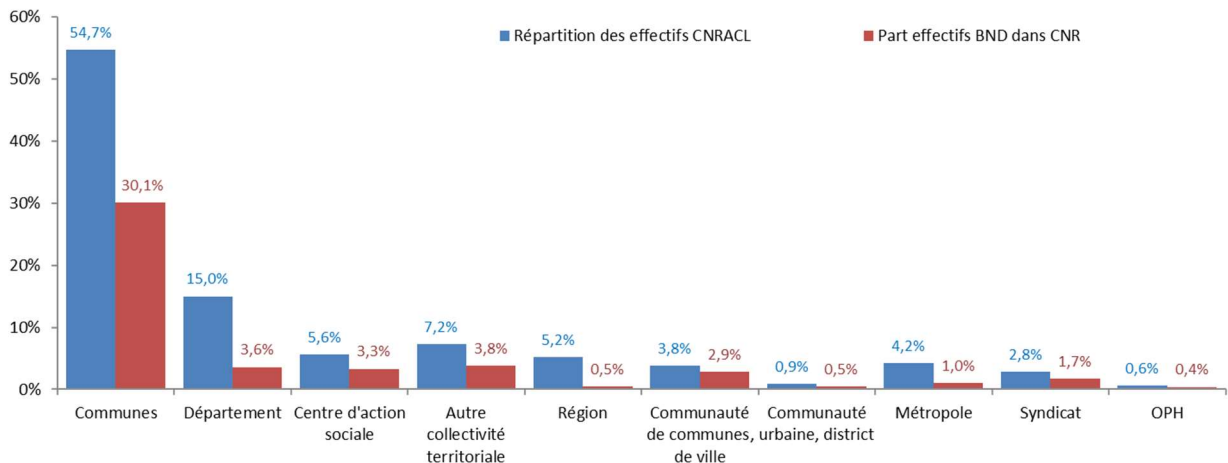
1 L'ÉCHANTILLON 2019 REPRÉSENTE 48 % DE LA POPULATION ACTIVE TERRITORIALE DE LA CNRACL

Qui **sont**-ils ?

Depuis plusieurs années, la Caisse des dépôts collecte des informations concernant les accidents et maladies professionnelles sur un périmètre de collectivités utilisatrices de l'outil PRORISQ ou alimentant la BND. Pour l'année 2019, ce périmètre représente 47,7 % de la population active territoriale de la CNRACL (*hors SDIS*).

Type de collectivités	EFFECTIFS CNRACL			PERIMETRE BND			% de couverture
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Communes 1 à 50 agents	67 846	93 540	161 386	41 122	55 787	96 908	60,0%
Communes 51 à 250 agents	79 427	107 451	186 878	54 458	73 591	128 050	68,5%
Communes 251 à 500 agents	45 926	65 136	111 062	23 275	33 488	56 763	51,1%
Communes 501 agents et plus	137 597	198 456	336 053	64 740	90 833	155 572	46,3%
Département	76 782	141 321	218 103	18 902	33 480	52 382	24,0%
Centre d'action sociale	9 943	71 140	81 083	5 920	42 467	48 387	59,7%
Autre collectivité territoriale	48 140	57 097	105 237	25 278	30 742	56 020	53,2%
Région	30 992	44 932	75 924	2 571	4 160	6 731	8,9%
Communauté de communes, de ville	22 108	33 704	55 812	16 316	25 448	41 764	74,8%
Communauté urbaine, district	8 080	4 832	12 912	4 117	2 759	6 876	53,3%
Métropoles	37 054	24 275	61 329	9 269	5 318	14 587	23,8%
Syndicat	21 153	19 611	40 764	13 216	11 111	24 327	59,7%
OPH	4 348	4 257	8 605	2 952	2 875	5 827	67,7%
TOTAL	589 396	865 752	1 455 148	282 135	412 058	694 193	47,7%

Dans la BND les communes représentent 63,0 % des actifs de BND.



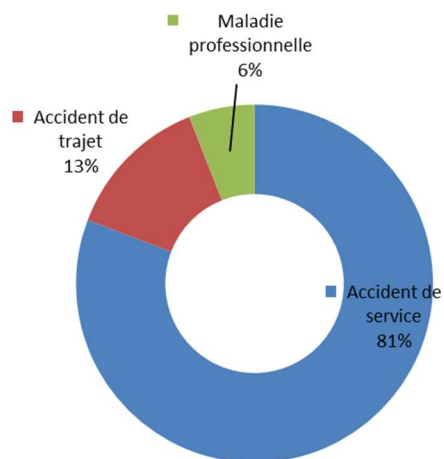
2 UNE SINISTRALITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 2019 DE 7,2 %

2.1 Quelques chiffres

Nombre d'agents	694 193	Périmètre couvert BND	47,7%
Nombre d'événements	49 970	Taux de sinistralité	7,2%
<i>Part avec arrêt</i>	<i>63,4%</i>	Indice de fréquence	45,6
Nombre de jours d'arrêt	1 678 014	Taux de fréquence	28,4
Moyenne de jours d'arrêt	53,0	Taux de gravité	1,5

2.2 Les accidents de service les plus nombreux

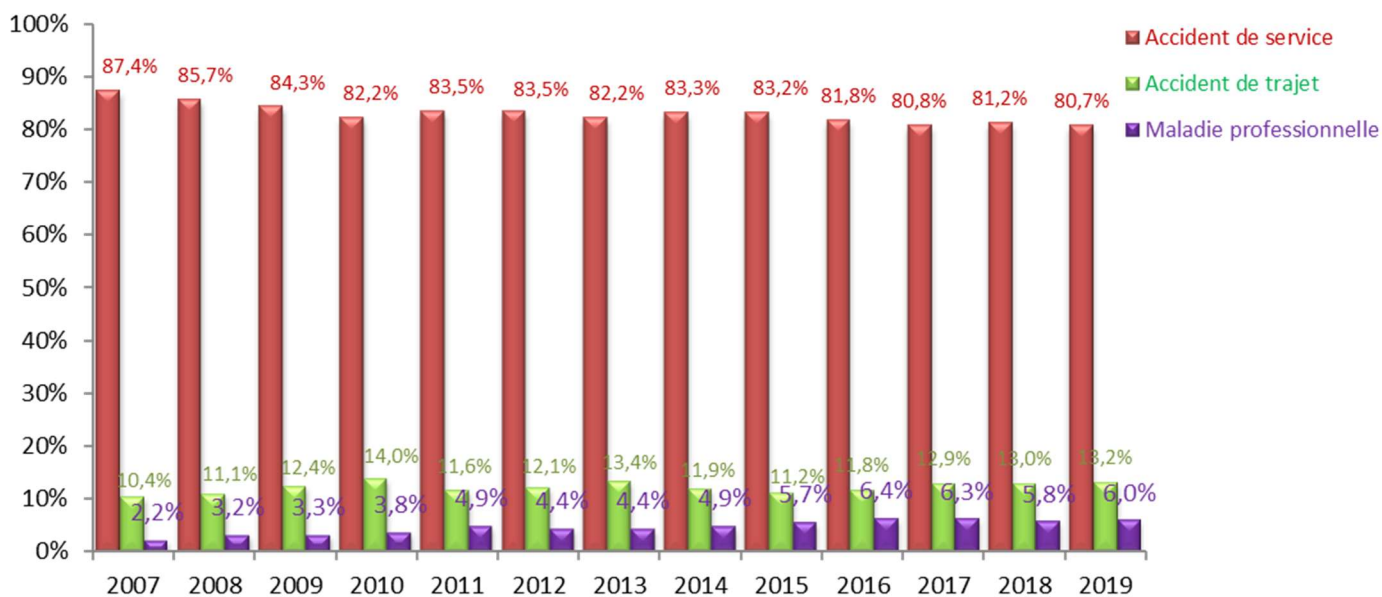
Type événement	EVENEMENTS			Jours d'arrêt		Taux de sinistralité
	Total	avec arrêt	en %	Jours	Moy.	
Accident de service	40 333	25 728	63,8%	1 212 061	47,1	5,8%
Accident de trajet	6 620	4 190	63,3%	190 968	45,6	1,0%
Maladie professionnelle	2 976	1 752	58,9%	272 808	155,7	0,4%
Autres maladies	41	18	43,9%	2 177	120,9	0,0%
Total général	49 970	31 688	63,4%	1 678 014	53,0	7,2%



Les accidents de service sont les plus nombreux et représentent 81 % des événements.

Hormis les maladies professionnelles qui entraînent une moyenne de jours d'arrêt importante, les accidents de trajet entraînent 45,6 jours en moyenne d'arrêt avec près 191 000 journées perdues.

2.3 Evolution des événements : Depuis 2007, les accidents de service sont prédominants



2.4 Evolution des indicateurs

TAUX DE SINISTRALITE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Accident de service	6,7%	6,4%	6,9%	6,9%	5,8%	5,6%	5,8%	5,8%
Accident de trajet	1,0%	1,0%	1,0%	0,9%	0,8%	0,9%	0,9%	1,0%
Maladie professionnelle	0,4%	0,3%	0,4%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
TAUX DE FREQUENCE								
Accident de service	28,0	26,5	28,3	27,7	23,5	22,6	23,2	23,1
Accident de trajet	4,2	4,5	4,2	4,0	3,6	3,9	3,8	3,8
Maladie professionnelle	1,5	1,4	1,7	1,9	1,7	1,7	1,6	1,6
INDICE DE FREQUENCE								
Accident de service	44,9	42,6	45,4	44,5	37,8	36,3	37,2	37,1
Accident de trajet	6,8	7,2	6,8	6,4	5,8	6,2	6,2	6,0
Maladie professionnelle	2,3	2,3	2,8	3,1	2,8	2,8	2,6	2,5
TAUX DE GRAVITE								
Accident de service	1,0	1,1	1,1	1,2	1,0	1,0	1,0	1,1
Accident de trajet	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Maladie professionnelle	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2

Dans l'ensemble les indicateurs sont stables en 2019.

2.5 Répartition des événements selon le type de collectivité

Type de collectivités	EFFECTIFS CNRACL	PERIMETRE BND	% de couverture	Nombre d'événements	nb avec arrêt	Part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moyenne jours d'arrêt
Communes	795 379	437 293	55,0%	34295	21882	63,8%	1126710	51,5
Département	218 103	52 382	24,0%	2660	2225	60,9%	90320	55,8
Centre d'action sociale	81 083	48 387	59,7%	3512	2299	62,2%	137065	62,7
Autre collectivité territoriale	105 237	56 020	53,2%	3197	2502	62,6%	101766	50,9
Region	75 924	6 731	8,9%	513	304	65,5%	23452	69,8
Communauté de communes, de ville	55 812	41 764	74,8%	2142	1100	59,8%	65372	51,1
Communauté urbaine, district	12 912	6 876	53,3%	351	43	67,5%	17721	74,8
Métropole	61 329	14 587	23,8%	1178	528	67,1%	39566	50,0
Syndicat	40 764	24 327	59,7%	1707	1156	64,4%	58547	53,3
OPH	8 605	5 827	67,7%	415	332	62,4%	17495	67,5
TOTAL	1 455 148	694 193	47,7%	49 970	32 371	63,4%	1 678 014	53,0

68,6 % des évènements ont lieu dans les communes alors qu'elles représentent 63,0 % des effectifs.

Type de collectivités	Taux de sinistralité	Taux de fréquence	Indice de fréquence	Taux de gravité
Communes	7,8%	31,1	50,0	1,6
Département	5,1%	19,2	30,9	1,1
Centre d'action sociale	7,3%	28,1	45,2	1,8
Autre collectivité territoriale	5,7%	22,2	35,7	1,1
Region	7,6%	31,1	49,9	2,2
Communauté de communes, de ville	5,1%	19,1	30,6	1,0
Communauté urbaine, district	5,1%	21,4	34,5	1,6
Métropole	8,1%	33,7	54,2	1,7
Syndicat	7,0%	28,1	45,2	1,5
OPH	7,1%	27,7	44,4	1,9
TOTAL	7,2%	28,4	45,6	1,5

Les communes ont les taux de sinistralité les plus élevés.

2.6 Répartition selon la taille des collectivités

effectif des collectivités	EFFECTIFS CNRACL	PERIMETRE BND	% de couverture	Nombre d'événements	Part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moyenne jours d'arrêt
De 1 à 49 agents	240 991	142 208	59,0%	8633	62,4%	305024	56,6
De 50 à 249 agents	296 134	205 457	69,4%	14003	60,6%	468235	55,2
De 250 à 499 agents	152 451	80 514	52,8%	6133	61,2%	205647	54,8
500 agents ou plus	765 574	266 016	34,7%	21201	66,3%	699108	49,7
TOTAL	1 455 149	694 193	47,7%	49 970	63,4%	1 678 014	53,0

Type de collectivités	Taux de sinistralité	Taux de fréquence	Indice de fréquence	Taux de gravité
De 1 à 49 agents	6,1%	23,6	37,9	1,3
De 50 à 249 agents	6,8%	25,7	41,3	1,4
De 250 à 499 agents	7,6%	29,0	46,6	1,6
500 agents ou plus	8,0%	32,9	52,9	1,6
TOTAL	7,2%	28,4	45,6	1,5

Les collectivités les plus grandes, ayant plus de 500 agents ont le taux de sinistralité le plus élevé (8,0 %)

Type collectivité et Type événement		Nombre d'événements	Part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moyenne jours d'arrêt	Taux de sinistralité
Communes	Accident de service	27 651	64,0%	817 554	46,2	6,3%
	Accident de trajet	4 680	65,7%	144 172	46,9	1,1%
	Maladie professionnelle	1 946	57,2%	164 141		0,4%
	Autre maladie	18	50,0%	843	93,7	0,0%
	Total	34 295	63,8%	1 126 710	51,5	7,8%
Département	Accident de service	2 078	61,1%	63 639	50,1	4,0%
	Accident de trajet	362	58,8%	6 974	32,7	0,7%
	Maladie professionnelle	212	61,8%	18 454	140,9	0,4%
	Autre maladie	8	75,0%	1 253		0,0%
	Total	2 660	60,9%	90 320	55,8	5,1%
Centre d'action sociale	Accident de service	2 707	63,3%	83 774	48,9	5,6%
	Accident de trajet	490	54,5%	11 982	44,9	1,0%
	Maladie professionnelle	302	66,6%	41 228	205,1	0,6%
	Autre maladie	13	23,1%	81		0,0%
	Total	3 512	62,2%	137 065	62,7	7,3%
Autre collectivité territoriale	Accident de service	2 585	63,7%	76 384	46,4	4,6%
	Accident de trajet	449	54,8%	10 816	44,0	0,8%
	Maladie professionnelle	163	65,6%	14 566	136,1	0,3%
	Autre maladie	0		0		0,0%
	Total	3 197	62,6%	101 766	50,9	5,7%
Region	Accident de service	399	68,4%	16 651	61,0	5,9%
	Accident de trajet	52	57,7%	1 484	49,5	0,8%
	Maladie professionnelle	62	53,2%	5 317	161,1	0,9%
	Autre maladie	0		0		0,0%
	Total	513	65,5%	23 452	69,8	7,6%
Communauté de communes, de ville	Accident de service	1 840	59,8%	49 952	45,4	4,4%
	Accident de trajet	195	60,5%	5 160	43,7	0,5%
	Maladie professionnelle	107	57,0%	10 260	168,2	0,3%
	Autre maladie	0		0		0,0%
	Total	2 142	59,8%	65 372	51,1	5,1%
Communauté urbaine, district	Accident de service	281	68,7%	12 811	66,4	4,1%
	Accident de trajet	46	56,5%	837	32,2	0,7%
	Maladie professionnelle	24	75,0%	4 073	226,3	0,3%
	Autre maladie	0		0		0,0%
	Total	351	67,5%	17 721	74,8	5,1%
Métropole	Accident de service	963	69,9%	31 944	47,5	6,6%
	Accident de trajet	156	62,8%	4 674	47,7	1,1%
	Maladie professionnelle	57	35,1%	2 948	147,4	0,4%
	Autre maladie	2	0,0%	0		0,0%
	Total	1 178	67,1%	39 566	50,0	8,1%
OPH	Accident de service	1 490	64,6%	45 769	47,6	6,1%
	Accident de trajet	134	59,7%	2 998	37,5	0,6%
	Maladie professionnelle	83	68,7%	9 780	171,6	0,3%
	Autre maladie	0		0		0,0%
	Total	1 707	64,4%	58 547	53,3	7,0%
Syndicat	Accident de service	339	62,8%	13 583	63,8	5,8%
	Accident de trajet	56	62,5%	1 871	53,5	1,0%
	Maladie professionnelle	20	55,0%	2 041	185,5	0,3%
	Autre maladie	0		0		0,0%
	Total	415	62,4%	17 495	67,5	7,1%
TOTAL GENERAL		49 970	63,4%	1 678 014	53,0	7,2%

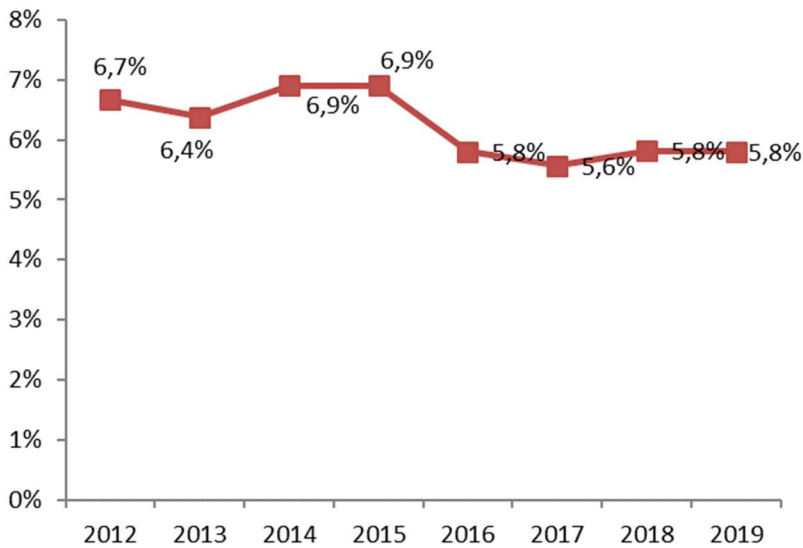
3 LES ACCIDENTS DE SERVICE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2019

3.1 Quelques chiffres sur les accidents de service

Nombre d'agents	694 193	Périmètre couvert BND	47,7%
Nombre d'événements	40 333	Taux de sinistralité	5,8%
<i>Part avec arrêt</i>	<i>63,8%</i>	Indice de fréquence	37,1
Nombre de jours d'arrêt	1 212 061	Taux de fréquence	23,1
Moyenne de jours d'arrêt	47,1	Taux de gravité	1,1

Le taux de gravité d'un accident de service avec arrêt correspond au nombre de journées perdues (arrêts de travail) pour 1 000 heures travaillées. Les heures travaillées sont déterminées à partir notamment de la durée hebdomadaire du travail et du nombre d'agents (référence 1 607 h).

3.2 Evolution du taux de sinistralité des accidents de service



La sinistralité des accidents de service est stable en 2019.

3.3 Répartition par sexe

	EVENEMENTS		Jours d'arrêt	
	Nombre	<i>part avec arrêt</i>	jours	<i>Moyenne</i>
Homme	21 365	67,0%	645 660	45,1
Femme	18 968	60,2%	566 401	49,6
Total	40 333	63,8%	1 212 061	47,1

53,0 % des accidents de service concernent les hommes. En revanche les femmes ont une moyenne de jours d'arrêt plus élevée.

3.4 Répartition par tranche d'âge au moment de l'accident

Tranche d'âge	EVENEMENTS		Jours d'arrêt	
	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
moins de 30 ans	2 634	65,9%	49 331	28,4
30-34 ans	3 290	65,1%	84 007	39,2
35-39 ans	4 017	64,3%	105 996	41,1
40-44 ans	5 056	63,2%	143 350	44,8
45-49 ans	7 204	64,4%	220 189	47,4
50-54 ans	7 853	62,4%	234 824	47,9
55-59 ans	7 500	63,1%	267 049	56,4
plus de 60 ans	2 520	64,0%	93 172	57,7
Non précisé	259	70,3%	14 143	77,7
Total	40 333	63,8%	1 212 061	47,1

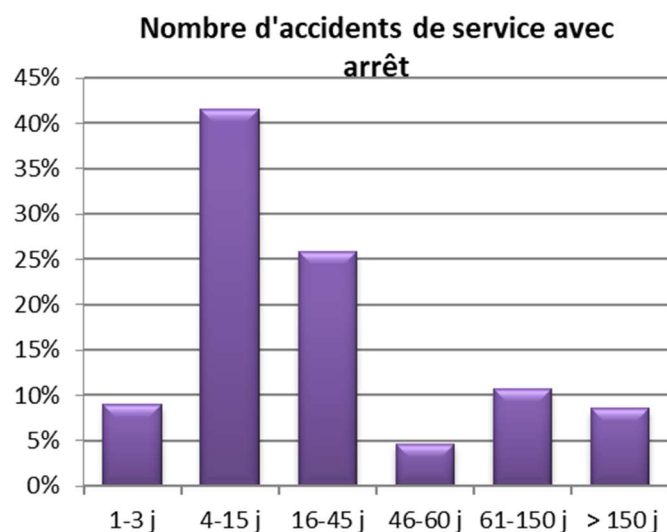
La tranche d'âge la plus touchée par les accidents de service est celle des 50-54 ans

3.5 Répartition par tranche durée d'arrêt

Accident de service	1-3 j	4 - 15 j	16 - 45 j	46 - 90 j	91 - 150 j	> 150 j	Total général
Nombre d'événements	2 300	10 671	6 628	1 189	2 742	2 198	25 728
Jours d'arrêt associés	4 818	92 809	175 186	62 456	257 452	619 340	1 212 061
Moy. Jours d'arrêt	2,1	8,7	26,4	52,5	93,9	281,8	47,1
Coût moyen en € par tranche d'arrêt*	242	415	1 326	3 639	6 659	24 871	

* Coût moyen à titre indicatif. Source : <http://www.ameli.fr>
Arrêté du 23 novembre 2016 ; référence activités services 2CTNI

La tranche de 4-15 jours d'arrêt comptabilise 41,5 % des accidents de service avec arrêt. La moyenne des jours d'arrêt de cette classe est de 8,7 jours.



3.6 Répartition par filière

Filière	EVENEMENTS		Jours d'arrêt	
	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
FILIERE TECHNIQUE	15 798	67,3%	499 264	47,0
FILIERE ADMINISTRATIVE	2 168	49,9%	54 949	50,8
FILIERE SOCIALE	1 659	62,6%	44 249	42,6
FILIERE MEDICO-SOCIALE	1 412	59,8%	32 612	38,6
FILIERE ANIMATION	1 251	61,7%	29 838	38,7
FILIERE POLICE MUNICIPALE	723	54,2%	16 629	42,4
FILIERE CULTURELLE	323	58,2%	7 256	38,6
FILIERE SPORTIVE	218	61,5%	5 492	41,0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	153	64,1%	4 146	42,3
FILIERE SOCIALE, MEDICO-SOCIALE	147	61,9%	5 958	65,5
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	17	52,9%	558	62,0
C EDUCATIFS ET SOCIAUX	2	0,0%	0	
E MEDICO-TECHNIQUES	2	100,0%	68	34,0
Y AUTRE PERSONNEL	36	50,0%	682	37,9
Z NON PRECISE	16 422	63,5%	510 346	48,9
Total général	40 333	63,8%	1 212 061	47,1

La filière technique (hors non codés) représente 66,2%.

Les filières sont renseignées à près de 60%.

3.7 Répartition par tranche horaire

tranche horaire	EVENEMENTS		Jours d'arrêt	
	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
0h à 2h	124	66,1%	3 271	39,9
2h à 4h	80	61,3%	2 437	49,7
4h à 6h	265	78,9%	10 791	51,6
6h à 8h	2 721	71,6%	98 270	50,4
8h à 10h	8 629	67,4%	272 342	46,8
10h à 12h	11 095	63,3%	319 261	45,5
12h à 14h	4 250	60,5%	128 820	50,1
14h à 16h	6 351	62,0%	183 832	46,7
16h à 18h	3 868	59,8%	98 609	42,7
18h à 20h	1 152	59,9%	37 578	54,5
20h à 22h	398	62,1%	14 785	59,9
22h à 0h	269	62,5%	7 734	46,0
non précisée	1 131	59,9%	34 331	50,7
Total	40 333	63,8%	1 212 061	47,1

28,3 % des accidents de service (hors non précisé) se sont produits entre 10h et 12h du matin.

La tranche 8h-12h regroupe 50 % des accidents, suivie d'un creux entre 12h et 14h puis un second maximum entre 14h et 16h

3.8 Répartition par mois et jour

C'est au cours des mois d'août et décembre qu'il y a eu le moins de déclarations d'accident. Il s'agit d'une période de vacances et la présence dans la collectivité est moins dense.

Mois Evènement	EVENEMENTS		Jours d'arrêt	
	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
Janvier	3 782	64,9%	125 734	51,2
Février	3 290	65,0%	105 882	49,5
Mars	3 677	64,9%	118 336	49,6
Avril	3 349	64,7%	107 821	49,8
Mai	3 318	63,4%	100 497	47,8
Juin	3 539	62,6%	99 074	44,7
Juillet	3 501	60,4%	88 442	41,8
Août	2 148	63,8%	63 109	46,1
Septembre	3 881	65,0%	116 220	46,0
Octobre	3 694	64,4%	108 499	45,6
Novembre	3 369	64,2%	98 973	45,8
Décembre	2 785	61,3%	79 474	46,5
Total	40 333	63,8%	1 212 061	47,1

Le lundi et le jeudi sont les jours les plus accidentogènes et le vendredi le moins (*hormis les week-ends*). Ce constat est peut-être dû au fait que depuis la mise en place des RTT, la présence des agents est plus importante en début de semaine que le vendredi.

Jour Evènement	EVENEMENTS		Jours d'arrêt	
	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
Dimanche	806	67,6%	28 819	52,9
Lundi	8 901	67,1%	275 364	46,1
Mardi	8 331	63,3%	254 475	48,2
Mercredi	6 877	63,9%	194 420	44,3
Jeudi	7 890	62,3%	231 402	47,1
Vendredi	6 362	61,1%	193 406	49,8
Samedi	1 166	63,8%	34 175	45,9
Total	40 333	63,8%	1 212 061	47,1

3.9 Répartition par ancienneté¹

Ancienneté	EVENEMENTS		Jours d'arrêt	
	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
moins de 5 ans	10 126	63,5%	268 961	41,9
5 à 10 ans	7 092	65,6%	214 287	46,1
10 à 15 ans	7 469	64,2%	238 697	49,8
plus de 15 ans	14 625	63,0%	466 001	50,6
non précisée	1 021	63,6%	24 115	37,2
Total	40 333	63,8%	1 212 061	47,1

Les agents ayant une ancienneté de plus de 15 ans ont le plus d'accidents de service.

3.10 Répartition par nature des lésions

Nature des lésions	EVENEMENTS		Jours d'arrêt	
	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
CONTUSION, HEMATOME	8 988	55,1%	201 934	40,8
ATTEINTE OSTEO-ARTICULAIRE ET/OU MUSCULAIRE (ENTORSE, DOULEURS D'EFFORT, ETC.)	7 357	72,2%	270 043	50,9
DOULEURS, LUMBAGO	6 203	75,0%	197 430	42,4
PLAIE	3 070	52,3%	36 405	22,7
CHOC TRAUMATIQUE	1 459	64,8%	47 160	49,9
FRACTURE	1 105	84,4%	85 776	91,9
DECHIRURE MUSCULAIRE	945	74,9%	36 338	51,3
LUXATION	632	72,9%	30 542	66,3
PRESENCE DE CORPS ETRANGERS	598	32,8%	2 478	12,6
CHOC CONSECUTIFS A AGRESSION, MENACE	532	66,4%	33 425	94,7
BRULURE PHYSIQUE, CHIMIQUE	529	41,4%	3 549	16,2
PIQURE	486	34,4%	1 472	8,8
COMMOTION, PERTE DE CONNAISSANCE	346	75,1%	13 707	52,7
LESIONS DE NATURE MULTIPLE	318	69,2%	14 858	67,5
REACTION ALLERGIQUE OU INFLAMMATOIRE CUTANEE OU MUQUEUSE	288	50,7%	4 571	31,3
LESIONS INTERNES	225	66,2%	11 436	76,8
TROUBLES VISUELS	193	34,2%	909	13,8
MORSURE	157	19,7%	553	17,8
LESIONS NERVEUSES	115	78,3%	5 863	65,1
INTOXICATION PAR INGESTION, PAR INHALATION, PAR VOIE PERCUTANEE	97	33,0%	1 234	38,6
HERNIE	65	81,5%	3 246	61,2
AMPUTATION	44	56,8%	935	37,4
LESION POTENTIELLEMENT INFECTIEUSE DUE AU PRODUIT BIOLOGIQUE	44	38,6%	214	12,6
TROUBLES AUDITIFS	41	39,0%	1 158	72,4
DERMITE	38	73,7%	790	28,2
ELECTRISATION, ELECTROCUTION	38	23,7%	378	42,0
ASPHYXIE	21	42,9%	463	51,4
GELURE	1	100,0%	13	13,0
Z NON PRECISE	6 398	63,6%	205 181	50,4
Total général	40 333	63,8%	1 212 061	47,1

Les lésions 'contusions, hématomes' sont les plus nombreuses (26,5 %) et ont entraîné une moyenne de jours d'arrêt de 41 jours soit 201 934 journées perdues.

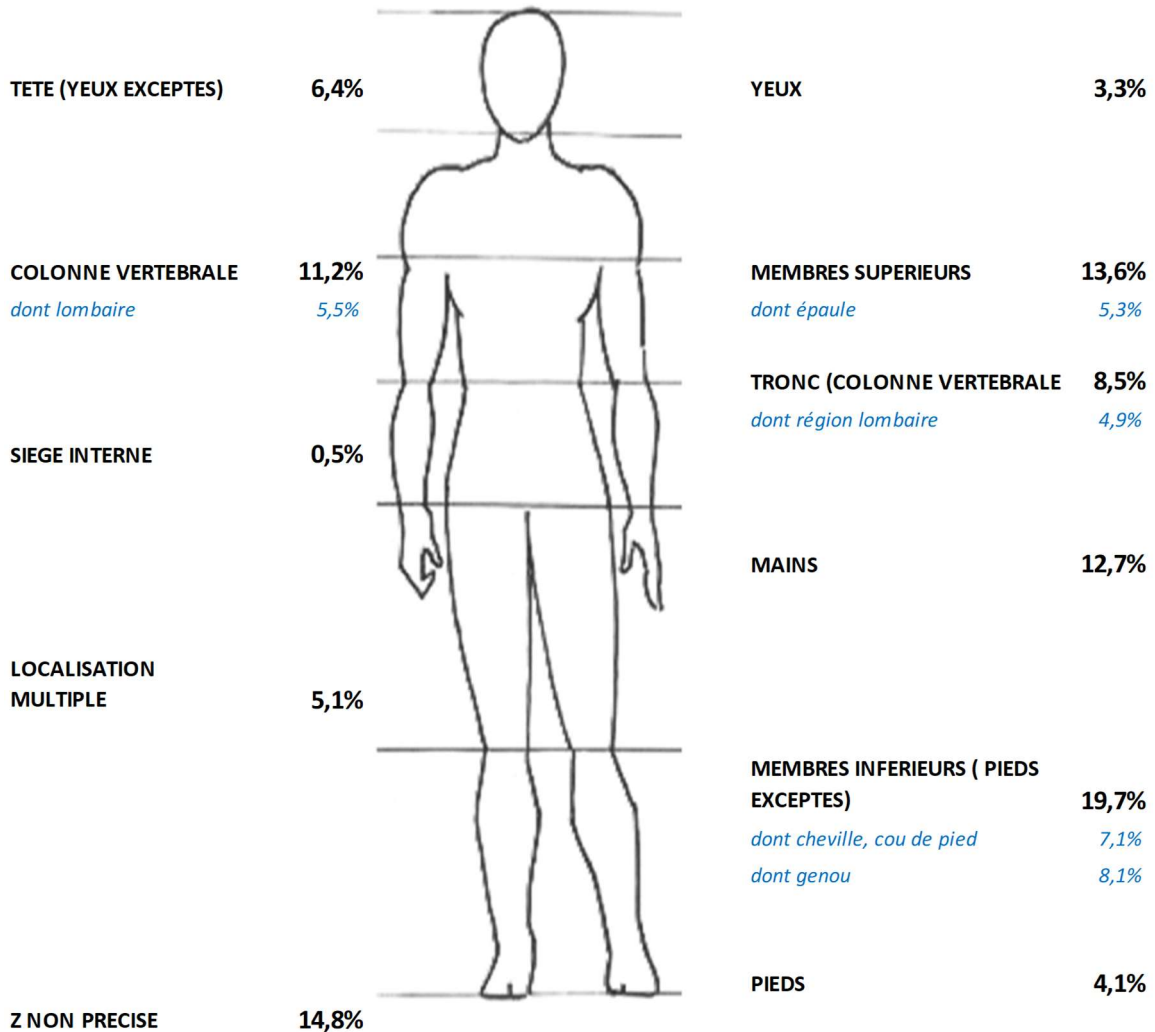
¹ La présentation des événements selon l'ancienneté des agents ne prend pas en considération la taille des strates de la population, il est donc difficile de faire des comparaisons et une analyse.

3.11 Répartition par siège des lésions et parties du corps les plus impactées

Siège des lésions	EVENEMENTS		Jours d'arrêt	
	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
MEMBRES INFERIEURS (PIEDS EXCEPTES)	7 960	66,9%	262 312	49,2
MEMBRES SUPERIEURS	5 499	67,1%	256 813	69,6
MAINS	5 139	55,4%	85 913	30,2
COLONNE VERTEBRALE	4 500	76,8%	138 749	40,2
TRONC (COLONNE VERTEBRALE EXCEPTEE)	3 433	74,2%	96 447	37,9
TETE (YEUX EXCEPTES)	2 576	48,7%	62 287	49,7
LOCALISATION MULTIPLE	2 060	59,1%	70 005	57,5
PIEDS	1 662	64,6%	42 458	39,6
YEUX	1 339	33,2%	4 134	9,3
SIEGE INTERNE	193	51,8%	7 952	79,5
Z NON PRECISE	5 972	63,1%	184 991	49,1
Total	40 333	63,8%	1 212 061	47,1

Les accidents de service touchent les membres inférieurs et tout particulièrement les chevilles, cou de pied et les genoux.

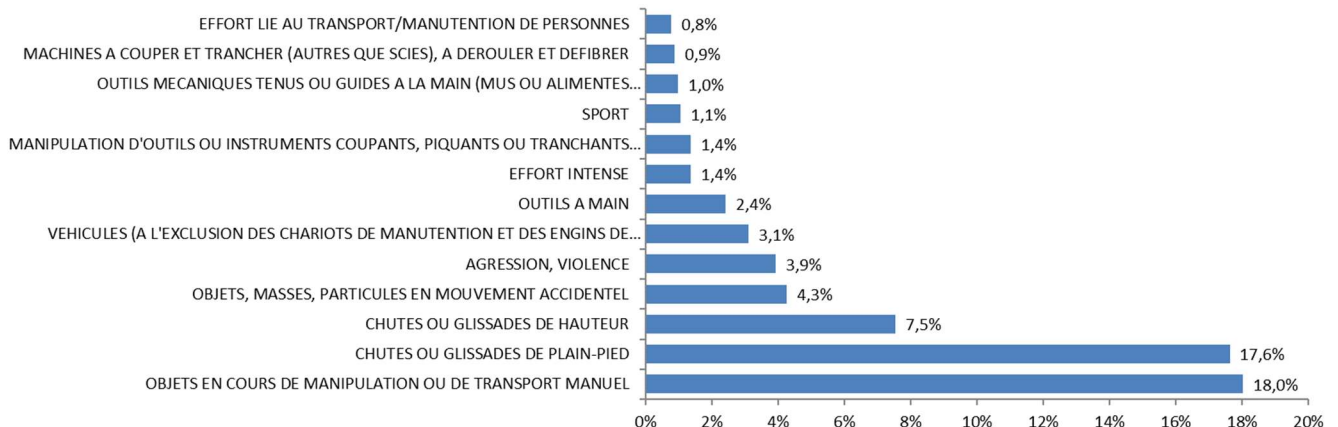
La région lombaire (tronc et colonne vertébrale) est la partie du corps la plus touchée.



3.12 Répartition par élément matériel

ELEMENT MATERIEL	EVENEMENTS			JOURS D'ARRET	
	Nombre	avec arrêt	Part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moyenne
OBJETS EN COURS DE MANIPULATION OU DE TRANSPORT MANUEL	7278	4802	66,0%	213708	44,5
CHUTES OU GLISSADES DE PLAIN-PIED	7114	4532	63,7%	239517	52,9
CHUTES OU GLISSADES DE HAUTEUR	3043	2134	70,1%	119655	56,1
OBJETS, MASSES, PARTICULES EN MOUVEMENT ACCIDENTEL	1720	961	55,9%	33229	34,6
AGRESSION, VIOLENCE	1588	951	59,9%	66438	69,9
VEHICULES (A L'EXCLUSION DES CHARIOTS DE MANUTENTION ET DES ENGIN DE TERRASSEMENT)	1259	856	68,0%	41691	48,7
OUTILS A MAIN	975	601	61,6%	21573	35,9
EFFORT INTENSE	553	403	72,9%	17939	44,5
MANIPULATION D'OUTILS OU INSTRUMENTS COUPANTS, PIQUANTS OU TRANCHANTS SOUILLES(SANG,URINE,PRODUIT BIOLOGIQUE,ETC)	547	302	55,2%	12455	41,2
SPORT	429	283	66,0%	12188	43,1
OUTILS MECANIKES TENUS OU GUIDES A LA MAIN (MUS OU ALIMENTES ELECTRIQUEMENT, PNEUMATIQUES OU A AUTRE COMMANDE MECANIQUE)	397	269	67,8%	9033	33,6
MACHINES A COUPER ET TRANCHER (AUTRES QUE SCIES), A DEROULER ET DEFIBRER	350	201	57,4%	5735	28,5
EFFORT LIE AU TRANSPORT/MANUTENTION DE PERSONNES	310	207	66,8%	7768	37,5
APPAREILS DE MANUTENTION ET ENGIN DE LEVAGE	266	180	67,7%	8433	46,9
APPAREILS OU USTENSILES METTANT EN OEUVRE DES PRODUITS CHAUDS, FOURS, ETUVES, APPAREILS DE CUISSON	253	121	47,8%	3357	27,7
VAPEURS, GAZ ET POUSSIERES DELETERES	182	55	30,2%	554	10,1
ACCESSOIRES DE LEVAGE,AMARRAGE, ET PREHENSION	173	119	68,8%	3884	32,6
MACHINES A BOIS	150	91	60,7%	3411	37,5
MATERIEL ET ENGIN DE TERRASSEMENT ET TRAVAUX PUBLICS VOIRIE	147	102	69,4%	4551	44,6
MACHINES / APPAREILS	128	79	61,7%	1413	17,9
APPAREILS METTANT EN OEUVRE DES PRODUITS DANGEREUX OU PROJECTIONS LIQUIDES	119	53	44,5%	1162	21,9
MACHINES A MEULER,PONCER, POLIR	107	45	42,1%	914	20,3
DIVERS /MORSURES /PIQURES	98	29	29,6%	214	7,4
APPAREILS A PRESSION	91	65	71,4%	3272	50,3
ELECTRICITE	85	38	44,7%	2678	70,5
AMENAGEMENT URBAIN	68	48	70,6%	2149	44,8
184AUTRES ELEMENTS MATERIELS REGROUPES	133	59	44,4%	3152	53,4
Non renseigné	12770	8142	63,8%	371988	45,7
Total général	40333	25728	63,8%	1212061	47,1

Les 11 éléments matériels les plus fréquemment impliqués dans les accidents de service



Zoom sur les chutes : tous concernés



Très fréquentes et beaucoup moins anodines qu'on ne le pense, les glissades et chutes de plain-pied ou de hauteur peuvent avoir des conséquences lourdes. Cela dépend en partie de la dangerosité de l'environnement proche du travailleur. C'est la conjonction de plusieurs facteurs de risques qui rend une situation dangereuse...

Il est donc important de savoir les identifier afin d'aménager l'environnement et l'organisation du travail et de sécuriser l'agent.

Les chutes de plain-pied ou de hauteur représentent en 2019, 10 157 accidents de service dont 65,6% à l'origine d'un arrêt de travail.

Les statistiques montrent qu'un accident consécutif à une chute de plain-pied implique en moyenne 52,9 jours d'arrêt, et pour les chutes de hauteur 56,1 jours d'arrêt.

Si l'on additionne les chutes de plain-pied ou de hauteur, on obtient une moyenne de 53,9 jours d'arrêt, et 359 172 journées perdues. Elles représentent 36,9 % des accidents de service renseignés.

3.13 Répartition par tâche exercée

tâche exercée	EVENEMENTS		Jours d'arrêt	
	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
ENTRETIEN, NETTOYAGE, RANGEMENT ET VIE COURANTE	5 650	66,7%	195 301	51,9
SERVICES AUX PERSONNES - TRAVAIL SOCIAL	3 814	60,8%	117 098	50,5
ESPACES VERTS	3 001	65,7%	75 459	38,2
COORDINATION CONTROLE SURVEILLANCE ACCUEIL	2 421	61,3%	72 223	48,6
TRAVAIL ADMINISTRATIF	2 249	53,6%	75 563	62,7
TRANSPORT - PORT DE MATERIEL - DEPLACEMENT	2 235	63,5%	70 310	49,5
RESTAURATION	2 116	63,1%	56 594	42,4
PHASE ACTION	2 074	62,4%	58 841	45,5
COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	1 984	76,4%	74 770	49,4
VOIRIE -CHANTIERS	1 943	67,8%	56 890	43,2
REPARATION ET FABRICATION	919	57,0%	22 379	42,7
AFFAIRES CULTURELLES	545	52,5%	13 094	45,8
29 autres tâches exercées regroupées	3 321	60,6%	88 612	44,0
NON PRECISEE	8 061	65,4%	234 927	44,5
Total	40 333	63,8%	1 212 061	47,1

La tâche 'entretien, nettoyage et rangement' entraîne le plus d'accidents de service avec 17,5 % des accidents de service (*hors tâche non précisée*).

3.14 Répartition par facteur potentiel

facteur potentiel	EVENEMENTS		Jours d'arrêt	
	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
MAIN D'OEUVRE - HUMAIN	7 047	67,4%	228 764	48,2
MILIEU - ENVIRONNEMENT	3 301	62,0%	100 751	49,2
METHODE - ORGANISATION	2 154	65,6%	57 048	40,4
MACHINE - MATERIEL	1 209	59,1%	27 544	38,6
MATIERE	91	33,0%	1 318	43,9
MANAGEMENT	83	79,5%	5 400	81,8
Z NON PRECISE	26 448	63,2%	791 236	47,4
Total général	40 333	63,8%	1 212 061	47,1

Les facteurs potentiels restent encore très mal renseignés aujourd'hui, quoiqu'en progression par rapport à 2016 (65,6% contre 80 %).

4 LES ACCIDENTS DE TRAJET DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2019

4.1 Quelques chiffres sur les accidents de trajet

Nombre d'agents	694 193	Périmètre couvert BND	47,7%
Nombre d'événements	6 620	Taux de sinistralité	1,0%
<i>Part avec arrêt</i>	<i>63,3%</i>	Indice de fréquence	6,0
Nombre de jours d'arrêt	190 968	Taux de fréquence	3,8
Moyenne de jours d'arrêt	45,6	Taux de gravité	0,2

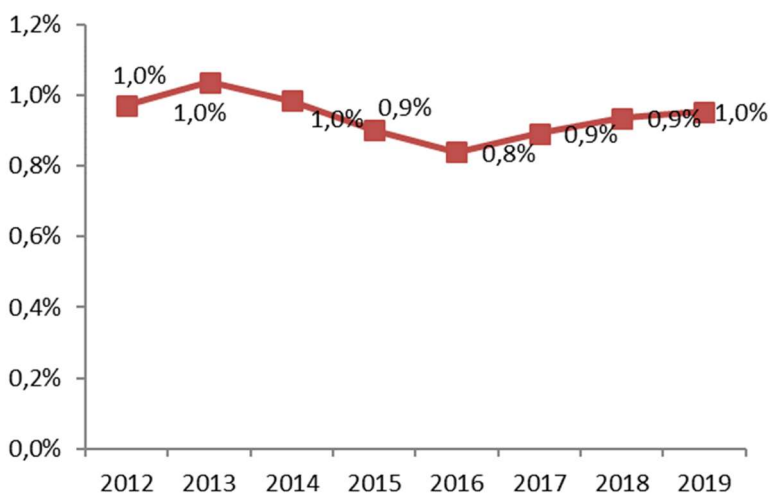
Le taux de gravité d'un accident de service avec arrêt correspond au nombre de journées perdues (arrêts de travail) pour 1 000 heures travaillées. Les heures travaillées sont déterminées à partir notamment de la durée hebdomadaire du travail et du nombre d'agents (*référence 1 607 h*).

L'indicateur n'est significatif que pour les accidents du service et non les accidents de trajet.

La référence au nombre d'heures travaillées n'est pas pertinente pour les accidents de trajet.

En effet, le risque n'est pas lié à la durée du travail, mais aux allers retours domicile/travail et éventuellement travail/lieu du repas. Le mode de transport utilisé, la distance domicile/travail, le fait de disposer d'un restaurant dans la collectivité ou non, de déjeuner sur place ou non, modifient grandement le risque encouru.

4.2 Evolution du taux de sinistralité des accidents de trajet



4.3 Répartition par sexe

	EVENEMENTS		Jours d'arrêt	
	Nombre	<i>part avec arrêt</i>	jours	<i>Moyenne</i>
Homme	2 016	70,2%	72 407	51,2
Femme	4 604	60,3%	118 561	42,7
Total	6 620	63,3%	190 968	45,6

69,5 % des accidents de trajet concernent les femmes. La moyenne de jours d'arrêt est cependant plus élevée chez les hommes que chez les femmes (+ 8,5 jours).

4.4 Répartition par tranche d'âge au moment de l'accident

Tranche d'âge	EVENEMENTS		Jours d'arrêt	
	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
moins de 30 ans	420	68,1%	8 471	29,6
30-34 ans	551	65,9%	13 187	36,3
35-39 ans	679	64,7%	14 333	32,6
40-44 ans	779	60,6%	20 063	42,5
45-49 ans	1 118	62,7%	35 059	50,0
50-54 ans	1 264	60,9%	37 844	49,1
55-59 ans	1 231	62,7%	39 772	51,5
plus de 60 ans	546	67,6%	20 733	56,2
Non précisé	32	56,3%	1 506	83,7
Total	6 620	63,3%	190 968	45,6

Les accidents de trajet sont plus fréquents chez les 50-59 ans.

4.5 Répartition par tranche durée d'arrêt

Accident de trajet	1-3 j	4 - 15 j	16 - 45 j	46 - 90 j	91 - 150 j	> 150 j	Total général
Nombre d'événements	556	1 607	1 043	188	467	329	4 190
Jours d'arrêt associés	1 111	13 621	28 532	9 794	43 367	94 543	190 968
Moy. Jours d'arrêt	2,0	8,5	27,4	52,1	92,9	287,4	45,6
Coût moyen en € par tranche d'arrêt*	242	415	1 326	3 639	6 659	24 871	

* Coût moyen à titre indicatif. Source : <http://www.ameli.fr>

La tranche 4-15 jours comptabilise 38,4 % des accidents de trajet avec arrêt soit une moyenne de 8,5 jours d'arrêt.

4.6 Répartition par filière

Filière	EVENEMENTS		Jours d'arrêt	
	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
FILIERE TECHNIQUE	1 672	74,0%	62 898	50,8
FILIERE ADMINISTRATIVE	1 267	54,5%	24 394	35,4
FILIERE MEDICO-SOCIALE	400	66,0%	7 027	26,6
FILIERE SOCIALE	358	63,4%	8 659	38,1
FILIERE ANIMATION	272	61,8%	9 010	53,6
FILIERE CULTURELLE	154	62,3%	3 762	39,2
FILIERE POLICE MUNICIPALE	119	67,2%	3 171	39,6
FILIERE SPORTIVE	36	58,3%	1 203	57,3
FILIERE SOCIALE, MEDICO-SOCIALE	15	66,7%	354	35,4
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	6	66,7%	131	32,8
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	4	50,0%	258	129,0
F TECHNIQUES ET OUVRIERS	1	100,0%	7	7,0
Y AUTRE PERSONNEL	19	78,9%	220	14,7
Z NON PRECISE	2 297	59,8%	69 874	50,9
Total général	6 620	63,3%	190 968	45,6

La filière technique (hors non codés) représente 38,7 %.

4.7 Répartition par tranche horaire

tranche horaire	EVENEMENTS		Jours d'arrêt	
	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
0h à 2h	8	62,5%	466	93,2
2h à 4h	8	50,0%	308	77,0
4h à 6h	216	79,6%	11 463	66,6
6h à 8h	1 553	69,2%	44 713	41,6
8h à 10h	1 794	58,8%	41 150	39,0
10h à 12h	382	63,4%	13 460	55,6
12h à 14h	767	60,4%	26 146	56,5
14h à 16h	305	60,3%	10 496	57,0
16h à 18h	881	62,4%	24 522	44,6
18h à 20h	519	61,7%	11 934	37,3
20h à 22h	85	69,4%	2 020	34,2
22h à 0h	34	64,7%	1 278	58,1
non précisée	68	57,4%	3 012	77,2
Total	6 620	63,3%	190 968	45,6

50,5 % des accidents de trajet se sont produits entre 6h et 10 h.

4.8 Répartition par mois et jour

Durant le mois d'août moins d'accidents de trajet se produisent. Il s'agit d'une période de vacances et la présence dans la collectivité est moins dense.

Mois Evènement	EVENEMENTS		Jours d'arrêt	
	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
Janvier	981	60,9%	28 400	47,6
Février	489	66,3%	14 999	46,3
Mars	502	62,0%	15 382	49,5
Avril	452	65,3%	15 735	53,3
Mai	465	61,9%	10 713	37,2
Juin	525	62,9%	16 064	48,7
Juillet	455	62,4%	12 226	43,0
Août	276	57,6%	6 601	41,5
Septembre	602	63,1%	18 078	47,6
Octobre	599	66,1%	17 546	44,3
Novembre	629	61,5%	17 179	44,4
Décembre	645	68,1%	18 045	41,1
Total	6 620	63,3%	190 968	45,6

Jour Evènement	EVENEMENTS		Jours d'arrêt	
	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
Dimanche	54	61,1%	2 564	77,7
Lundi	1 397	67,4%	42 056	44,6
Mardi	1 385	63,5%	37 740	42,9
Mercredi	1 180	61,4%	30 809	42,6
Jeudi	1 422	63,2%	43 994	48,9
Vendredi	1 067	59,5%	29 986	47,2
Samedi	115	67,0%	3 819	49,6
Total	6 620	63,3%	190 968	45,6

Répartition par ancienneté²

Ancienneté	EVENEMENTS		Jours d'arrêt	
	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
moins de 5 ans	1 644	62,8%	38 127	36,9
5 à 10 ans	1 068	62,8%	28 045	41,8
10 à 15 ans	1 128	63,1%	34 667	48,7
plus de 15 ans	2 620	64,1%	86 016	51,2
non précisée	160	60,0%	4 113	42,8
Total	6 620	63,3%	190 968	45,6

La fréquence des accidents de trajet est plus élevée pour les agents ayant plus de 15 ans d'ancienneté

4.9 Répartition par nature des lésions

Nature des lésions	EVENEMENTS		Jours d'arrêt	
	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
CONTUSION, HEMATOME	2 219	57,6%	48 016	37,6
ATTEINTE OSTEO-ARTICULAIRE ET/OU MUSCULAIRE (ENTORSE, DOULEURS D'EFFORT, ETC.)	1 351	69,9%	34 713	36,8
DOULEURS, LUMBAGO	638	62,9%	15 822	39,5
CHOC TRAUMATIQUE	439	60,4%	11 479	43,3
FRACTURE	387	89,9%	34 017	97,8
LESIONS DE NATURE MULTIPLE	183	67,2%	7 351	59,8
PLAIE	183	57,9%	2 986	28,2
LUXATION	92	75,0%	5 245	76,0
REACTION ALLERGIQUE OU INFLAMMATOIRE CUTANEE OU MUQUEUSE	91	56,0%	2 115	41,5
DECHIRURE MUSCULAIRE	67	73,1%	2 906	59,3
COMMOTION, PERTE DE CONNAISSANCE	42	66,7%	1 329	47,5
CHOC CONSECUTIFS A AGRESSION, MENACE	32	71,9%	1 723	74,9
LESIONS INTERNES	21	71,4%	1 257	83,8
MORSURE	13	61,5%	123	15,4
PRESENCE DE CORPS ETRANGERS	9	33,3%	14	4,7
BRULURE PHYSIQUE, CHIMIQUE	8	87,5%	452	64,6
LESIONS NERVEUSES	7	57,1%	96	24,0
TROUBLES VISUELS	6	50,0%	9	3,0
TROUBLES AUDITIFS	4	25,0%	16	16,0
DERMITE	2	100,0%	14	7,0
PIQURE	2	50,0%	4	4,0
AMPUTATION	1	100,0%	469	469,0
ASPHYXIE	1	100,0%	15	15,0
HERNIE	1	100,0%	286	286,0
INTOXICATION PAR INGESTION, PAR INHALATION, PAR VOIE PERCUTANEE	1	100,0%	2	2,0
LESION POTENTIELLEMENT INFECTIEUSE DUE AU PRODUIT BIOLOGIQUE	1	100,0%	4	4,0
Z NON PRECISE	819	55,7%	20 505	45,0
Total général	6 620	63,3%	190 968	45,6

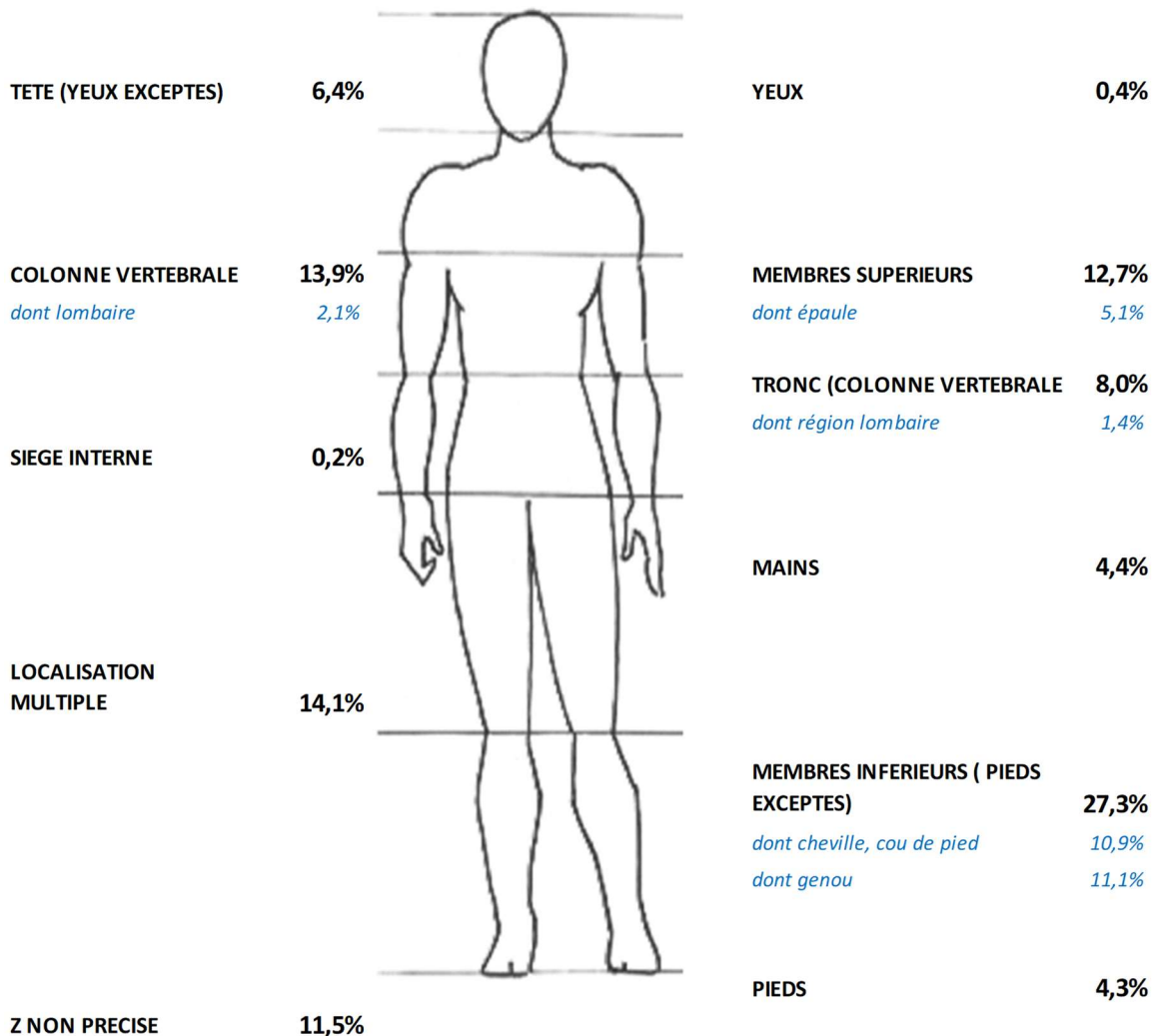
Les lésions 'contusions, hématomes' sont les plus nombreuses et ont entraîné une moyenne de jours d'arrêt de 37,6 jours. Ces lésions sont nombreuses mais moins graves que les fractures

² La présentation des événements selon l'ancienneté des agents ne prend pas en considération la taille des strates de la population, il est donc difficile de faire des comparaisons et une analyse.

4.10 Répartition par siège des lésions et parties du corps le plus impactées

Siège des lésions	EVENEMENTS		Jours d'arrêt	
	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
COLONNE VERTEBRALE	920	64,5%	20 730	35,0
LOCALISATION MULTIPLE	935	60,2%	26 066	46,3
MAINS	288	60,1%	8 932	51,6
MEMBRES INFERIEURS (PIEDS EXCEPTES)	1 806	66,3%	54 665	45,6
MEMBRES SUPERIEURS	843	68,8%	35 366	61,0
PIEDS	283	67,5%	9 104	47,7
SIEGE INTERNE	10	70,0%	224	32,0
TETE (YEUX EXCEPTES)	424	57,5%	9 215	37,8
TRONC (COLONNE VERTEBRALE EXCEPTEE)	327	68,8%	7 967	35,4
YEUX	26	57,7%	305	20,3
Z NON PRECISE	758	52,9%	18 394	45,9
Total général	6 620	63,3%	190 968	45,6

Les accidents de trajet touchent les membres inférieurs et tout particulièrement les chevilles, cou de pied et le genou.



4.11 Répartition par moyen de locomotion

Moyen de locomotion	EVENEMENTS		Jours d'arrêt	
	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
AUTOMOBILE	6	66,7%	111	27,8
BICYCLETTE	286	65,0%	8 274	44,5
PEDESTRE	774	67,1%	20 984	40,4
TRANSPORT EN COMMUN	743	74,2%	18 213	33,1
VEHICULE AUTOMOBILE	251	70,9%	7 165	40,3
VEHICULE DE FONCTION	6	16,7%	3	3,0
VEHICULE DE SERVICE	11	63,6%	230	32,9
VEHICULE PERSONNEL	197	67,5%	4 642	34,9
VELOMOTEUR, MOTO	176	74,4%	7 073	54,0
Z NON PRECISE	4 170	59,5%	124 273	50,1
Total général	6 620	63,3%	190 968	45,6

31,6 % des accidents de trajet ont lieu lors de déplacements pédestres (*hors non codés*).

Cependant les moyens de locomotion sont très mal renseignés encore aujourd'hui (63,0 % en 2019 contre 68,4 % en 2016).

4.12 Répartition selon le parcours

66,7 % des accidents se déroulent sur le trajet aller (*hors non codés*).

Cependant le parcours est encore très mal renseigné

Parcours	EVENEMENTS		Jours d'arrêt	
	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
DETOURNE	53	54,7%	643	22,2
DU DOMICILE AU LIEU DE TRAVAIL	1 709	69,7%	46 183	38,7
DU LIEU DE TRAVAIL AU DOMICILE	791	68,1%	22 782	42,3
INTERROMPU	13	46,2%	468	78,0
Z NON PRECISE	4 054	59,8%	120 892	49,9
Total général	6 620	63,3%	190 968	45,6



L'accident de trajet doit survenir sur le trajet le plus direct en temps ou en distance entre le domicile et le lieu de travail ou inversement. Il est pris en charge à condition que le parcours n'ait pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendant du service.

4.13 Répartition selon la cause

CAUSE	EVENEMENTS		Jours d'arrêt	
	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
ETAT DU SOL, SURFACES	609	65,2%	14 807	37,3
COLLISION	557	68,8%	15 132	39,5
CONDITIONS METEOROLOGIQUES	219	67,1%	6 337	43,1
ETAT PHYSIQUE	90	76,7%	4 230	61,3
AGRESSION	70	82,9%	1 452	25,0
SORTIE DE ROUTE	54	75,9%	2 108	51,4
INCIDENT MECANIQUE	37	70,3%	1 312	50,5
Z NON PRECISE	4 984	61,6%	145 590	47,4
Total	6 620	63,3%	190 968	45,6

37,2 % des accidents sont dus à l'état du sol (*hors non codés*).

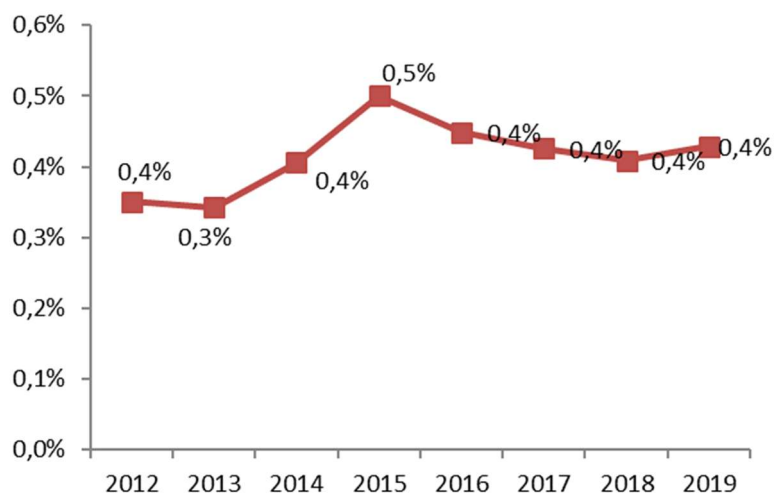
Cependant la cause est très mal renseignée encore aujourd'hui

5 LES MALADIES PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2019

5.1 Quelques chiffres sur les maladies professionnelles

Nombre d'agents	694 193	Périmètre couvert BND	47,7%
Nombre d'événements	2 976	Taux de sinistralité	0,4%
<i>Part avec arrêt</i>	<i>58,9%</i>	Indice de fréquence	2,5
Nombre de jours d'arrêt	272 808	Taux de fréquence	1,6
Moyenne de jours d'arrêt	155,7	Taux de gravité	0,2

5.2 Evolution du taux de sinistralité des maladies professionnelles



Le taux de sinistralité des maladies professionnelles en progression jusqu'en 2015 remonte légèrement en 2019.

5.3 Répartition par tranche d'âge à la date du certificat ou du 1^{er} diagnostic de la maladie

Le nombre de maladies professionnelles est plus élevé pour les 50-54 ans et les 55-59 ans.

Tranche d'âge	EVENEMENTS		Jours d'arrêt	
	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
moins de 30 ans	32	56,3%	2 809	156,1
30-34 ans	76	59,2%	6 606	146,8
35-39 ans	166	65,1%	13 577	125,7
40-44 ans	284	66,2%	26 638	141,7
45-49 ans	505	52,9%	39 741	148,8
50-54 ans	802	59,7%	70 433	147,0
55-59 ans	785	58,9%	81 819	177,1
plus de 60 ans	267	56,2%	23 845	159,0
Non précisé	59	59,3%	7 340	209,7
Total	2 976	58,9%	272 808	155,7

5.4 Répartition par tranche durée d'arrêt

	Nombre de MP	Jours d'arrêt	
		jours	Moyenne
sans arrêt	1 224		
1-3 j	17	31	1,8
4-15 j	127	1 298	10,2
16-45 j	327	9 994	30,6
46-60 j	130	6 873	52,9
61-150 j	453	44 719	98,7
> 150 j	698	209 893	300,7
Total	2 976	272 808	155,7

Les maladies professionnelles résultent à la fois d'une exposition au risque mais aussi d'une durée d'exposition professionnelle qui peuvent dépasser une année.

La tranche supérieure à 150 jours concerne 23,5 % des maladies professionnelles avec arrêt soit une moyenne de 300,7 jours d'arrêt.

5.5 Répartition par n° de tableau des maladies professionnelles

n° tableau		Evènements		Jours d'arrêt	
		Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	1945	62,3%	195466	161,4
98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	108	56,5%	11695	191,7
79	Lésions chroniques du ménisque	19	52,6%	1981	198,1
42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	18	16,7%	59	19,7
1	Affections dues au plomb et à ses composés	14	28,6%	797	199,3
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	11	90,9%	549	54,9
10	Ulcérations et dermites provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins, le chromate de zinc et le sulfate de chrome	9	55,6%	426	85,2
97	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	8	50,0%	1163	290,8
69	Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	6	66,7%	654	163,5
39	Maladies professionnelles engendrées par le bioxyde de manganèse	5	60,0%	253	84,3
76	Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile	5	80,0%	37	9,3
26	Intoxication professionnelle par le bromure de méthyle	4	75,0%	506	168,7
58	Affections professionnelles provoquées par le travail à haute température	4	75,0%	365	121,7
30	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	3	0,0%	0	
53	Affections dues aux rickettsies	3	100,0%	552	184,0
14	Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol (dinitro-phénols, dinitro-orthocrésols, dinosebe), par le pentachlorophénol, les pentachlorophénates et par les dérivés halogénés de l'hydroxybenzotrile (bromoxynil, ioxynil)	2	100,0%	371	185,5
2	Maladies professionnelles causées par le mercure et ses composés	2	100,0%	167	83,5
40	Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques (/CMycobacterium avium/intracellulare, /CMycobacterium kansasii, /CMycobacterium/Cxenopi, /CMycobacterium marinum, /CMycobacterium fortuitum)	2	50,0%	106	106,0
Autre	autres renseignés et regroupés	20	25,0%	2087	417,4
NON Précisé		788	52,5%	55574	134,2
Total général		2976	58,9%	272808	155,7

Comme chaque année, le tableau n°57 'affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail' est prédominant dans 88,9 % des cas (*hors non renseigné*) avec 195 466 journées perdues.



Conformément à la loi du 25 octobre 1919, une maladie peut être reconnue professionnelle si elle figure sur l'un des tableaux annexés au Code de la Sécurité sociale ou au Code rural. Ces tableaux sont créés et modifiés par décret au fur et à mesure de l'évolution des techniques et des progrès des connaissances médicales. Il existe actuellement 114 tableaux au régime général et 57 au régime agricole.

Les troubles musculo squelettiques (TMS) représentent 94 % des Maladies professionnelles en 2019 (hors non renseigné)

Les TMS sont reconnus au titre des tableaux 57, 69, 97 et 98 des maladies professionnelles du régime général et au titre du tableau 39 du régime agricole.

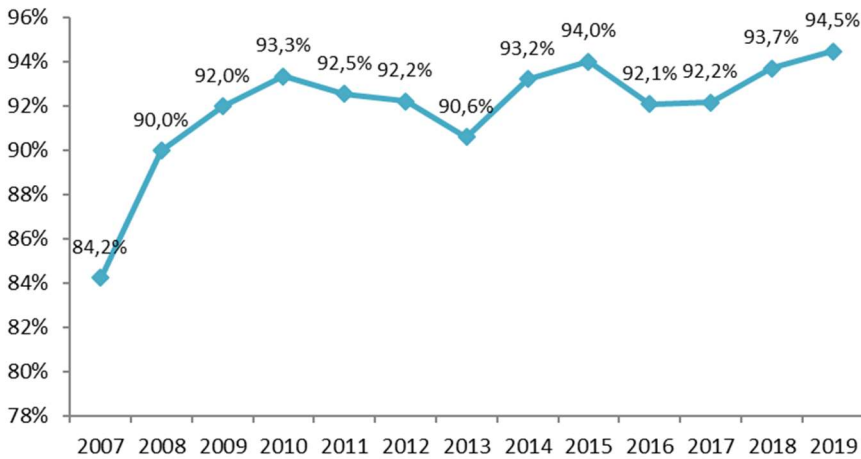
Les régions corporelles concernées par les TMS sont principalement les épaules (exemple : tendinopathie de la coiffe des rotateurs), le coude (exemple : épicondylite), les extrémités des membres supérieurs (exemple : syndrome du canal carpien pour le poignet), le cou, et le dos.

Tous les secteurs d'activité sont touchés.

Ce risque n'est pas vraiment nouveau puisqu'il était déjà présent au 19ème siècle. Son émergence actuelle s'explique notamment par des changements dans l'organisation du travail.

Le juste à temps, le flux tendu imposent un niveau de charge de travail relativement constant. Beaucoup de tâches imposent également des gestes fins, précis et répétés.

Evolution des troubles musculo squelettiques (TMS)



Les TMS dans la BND regroupent 94 % des maladies professionnelles (hors non renseigné)

Les TMS constituent un enjeu important de santé au travail. Ils représentent la première cause de maladie professionnelle reconnue (3/4) en France.

6 ZOOM

6.1 Les accidents routiers



Le risque routier encouru par les agents fait partie intégrante des risques professionnels. L'analyse des éléments matériels permet de dégager un certain nombre d'accidents de service liés aux risques routiers.

Accidents routiers	Nombre d'évènements	part avec arrêt	Jours d'arrêt	moyenne jours d'arrêt
Accident de service	1 259	68,0%	41 691	48,7
Accident de trajet	6 620	63,3%	190 968	45,6
TOTAL	7 879	64,0%	232 659	46,1

Les accidents routiers représentent 16,8 % de l'ensemble des accidents (service et trajet).

Evolution des indicateurs des accidents routiers

Les indicateurs sont en baisse entre 2014 et 2016, stable sur les trois dernières années

Année	Taux de sinistralité	Taux de fréquence	Indice de fréquence	Taux de gravité
2007	0,8%	2,5	4,0	0,1
2008	1,0%	3,9	6,3	0,2
2009	1,1%	4,5	7,2	0,2
2010	1,2%	5,0	8,1	0,2
2011	1,2%	5,0	8,1	0,2
2012	1,2%	5,2	8,4	0,2
2013	1,2%	5,3	8,5	0,2
2014	1,2%	5,2	8,4	0,2
2015	1,1%	4,9	7,9	0,2
2016	1,0%	4,5	7,2	0,2
2017	1,1%	4,6	7,4	0,2
2018	1,1%	4,6	7,4	0,2
2019	1,1%	4,5	7,3	0,2

6.2 Les risques psychosociaux (RPS)

Année	Total Accidents de service (hors non renseigné)	Nombre d'événements (RPS)	avec arrêt	part avec arrêt	Part des RPS/accidents de service	Jours d'arrêt (RPS)	Moyenne Jours d'arrêt
2009	23 564	145	84	57,9%	0,6%	3 598	42,8
2010	24 213	228	125	54,8%	0,9%	6 235	49,9
2011	25 097	234	140	59,8%	0,9%	4 669	33,4
2012	18 718	538	334	62,1%	2,9%	18 718	56,0
2013	29 533	1 398	760	54,4%	4,7%	31 963	42,1
2014	28 636	1 525	812	53,2%	5,3%	39 327	48,4
2015	32 648	792	340	42,9%	2,4%	13 656	40,2
2016	38 853	821	423	51,5%	2,1%	19 181	45,3
2017	38 937	837	404	48,3%	2,1%	15 517	38,4
2018	26 898	1 160	595	51,3%	4,3%	32 932	55,3
2019	27 563	1 588	951	59,9%	5,8%	66 438	69,9

5,8 % des accidents de service (hors non renseigné ou divers) sont liés à des risques psychosociaux. La hausse de la proportion en 2019 est due à l'assimilation des causes « divers » à « non renseignées ». Il n'en demeure pas moins une hausse importante du nombre d'événements et du nombre de jours d'arrêt, plus du double entre 2018 et 2019.



Les risques psychosociaux tels que définis au niveau européen incluent le stress, les violences internes dont le harcèlement moral et sexuel, les violences externes et la souffrance ou le mal-être au travail.

L'origine des risques psychosociaux est multifactorielle : contenu du travail à effectuer, organisation et relations de travail, environnement physique et socio-économique...

Il est donc difficile de les évaluer de manière chiffrée. En effet le phénomène des RPS est complexe et encore mal défini.

Cependant au travers des accidents de service et de quelques items des éléments matériels (violence, agression), une estimation est possible. Elle sera à étudier sur les années à venir.

GLOSSAIRE

A

Actifs

Deux populations sont assujetties au régime, en raison de leurs statuts et des conditions générales définies par l'article 2 du décret n° 2007-173 du 7 février 2007 :

- Les agents hospitaliers, qui relèvent du statut de la fonction publique hospitalière, défini par la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986, lequel constitue le titre IV du statut général des fonctionnaires.
- Les agents territoriaux, qui relèvent du statut de la fonction publique territoriale, défini par la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984, lequel constitue le titre III du statut général des fonctionnaires.

B

BND

Banque nationale de données.

Il s'agit d'un entrepôt de données qui recueille les accidents ou les maladies professionnelles de la fonction publique hospitalière et territoriale issus de l'outil PRORISQ

C

CNRACL

Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

La CNRACL est un régime spécial de sécurité sociale au sens de l'article L711-1 du code de la sécurité sociale.

Créée par l'ordonnance n°45.993 du 17 mai 1945, elle s'est substituée aux divers régimes de retraite propres à certaines collectivités. La CNRACL assure, selon le principe de la répartition, la couverture des risques vieillesse et invalidité permanente.

Les agents titulaires et stagiaires des collectivités locales et leurs établissements publics nommés dans un emploi permanent à raison de 28 heures hebdomadaires, sont obligatoirement affiliés à la CNRACL.

I

Indice de fréquence

L'indice de fréquence des accidents avec arrêt représente le nombre d'accidents avec arrêt rapporté à 1 000 salariés.

$$\frac{\text{Nombre d'événements avec arrêt} \times 1\,000}{\text{Effectif Temps Plein}}$$

Effectif Temps Plein

J

Jours d'arrêt

Les jours d'arrêt arrêtés au 31/08/2020 correspondent au nombre de jours d'arrêt des événements de l'année 2019 uniquement.

P

Population couverte par la BND

La population couverte de la BND étant différente chaque année, les évolutions sont calculées sur une population ramenée à 100.

Le service statistique de la BND utilise le système informatique d'affiliation des agents, qui permet de connaître le nombre d'actifs, à partir de la saisie de la déclaration individuelle d'affiliation.

PRORISQ

PRORISQ est un outil gratuit mis à la disposition des collectivités hospitalières et territoriales pour la gestion du risque professionnel.

T

Taux de fréquence

$$\frac{\text{Nombre d'événements avec arrêt x 1 000 000}}{\text{Nombre d'heures travaillées du régime concerné}}$$

Taux de gravité

Il permet de suivre la gravité des accidents au travers de la durée moyenne des arrêts de travail consécutifs. C'est le rapport entre le nombre total de journées calendaires réellement perdues pour incapacité temporaire consécutive à un accident de travail et le nombre d'heures travaillées pour mille heures d'exposition.

$$\frac{\text{Nombre de jours arrêt x 1 000}}{\text{Heures travaillées}}$$

Taux de sinistralité

Le taux de sinistralité est calculé en rapportant le nombre d'événements d'une année au nombre des effectifs couverts par la BND (Banque Nationale de Données).

